



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2023**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 15 juin 2023 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Les décisions suivantes ont été prises au cours de cette séance :

- ✚ La cession du foyer de Vie permet le remboursement anticipé des prêts ci-dessous
 - **Caisse d'épargne N° 20500066-1805335** d'un montant initial de 135 000€ souscrit en date du 17/02/2005. Capital restant dû au 11/07/2023 : 74 634.36€
 - **Caisse d'épargne N° 1804635** d'un montant initial de 676 600€ souscrit en date du 22/10/2003. Capital restant dû au 01/07/2023 : 330 278.93€
 - **Crédit Foncier N° 2200808** d'un montant initial de 560 000€ souscrit en date du 11/10/2006. Capital restant dû au 30/06/2023 : 349 526.04 €

- ✚ Remboursement anticipé du prêt Crédit Agricole court terme ayant permis l'acquisition du cabinet médical d'un capital dû de 200 000€
- ✚ Encaissement de 300€ dans le cadre de la procédure « bien à l'abandon »
- ✚ Mme Renée François est désignée conseillère municipale déléguée à la commission « vie associative ». Mr Alain DESBOURDES est quant à lui désigné vice-président à la commission cimetièrre
- ✚ La Commune va signer, avec le club cantonal de Valence en Poitou, une convention de mise à disposition d'équipements, pour l'utilisation du stade de football par l'équipe U17 et l'équipe loisirs.
- ✚ Signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou suite à l'attribution d'un fonds de concours Investissement 2023 de 5 599€, pour le dossier station de lavage.
- ✚ Signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou suite à l'attribution d'un fonds de concours fonctionnement de 7 000€, pour l'année 2023.
- ✚ Provisions pour créances douteuses de 349.39€
- ✚ Numérisation des registres d'état civil de 1902 à 1992 pour un montant de 4 644€ attribué à l'entreprise NUMERIZE
- ✚ Vente des fauteuils de l'ancien cinéma à 10€ l'unité
- ✚ Mise en œuvre d'une procédure d'expulsion pour un logement appartenant à la commune
- ✚ Signature de la vente d'une partie de la parcelle XC87 à TDF
- ✚ **DPU : la commune n'exerce pas son droit de préemption pour les biens suivant :**
 1. DPU BETIN-PASQUAULT parcelles AC N°81 et N°135
 2. DPU COMMUNE DE CHAUNAY parcelles AC N°401 et N°402
 3. DPU Consorts NAUD parcelles AC N°316 et N°318
 4. DPU DALHAUG parcelles AD N°93 et N°94
 5. DPU LAVALLEE parcelles AE N°111. 112. 113.et 118
 6. DPU MONGAULT parcelles AH N°178
 7. DPU SAFRANIC parcelles AB N°125
 8. DPU SINTURET parcelles XI N°63
 9. DPU COMMUNE DE CHAUNAY – SAJH parcelles AC N°17 ET N°18